

TOURISME SOCIAL

Vous êtes une structure intervenant dans le secteur du tourisme social ;

Vous avez un projet de :

- Création ;
- Consolidation ;
- Développement.

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

Conditions d'éligibilité

Les critères d'éligibilité d'Yvelines Actives sont les suivants :

- votre structure présente une utilité sociale avérée : elle doit justifier des conditions présentes dans l'agrément tourisme social et pratiquer une politique visant à favoriser le droit aux vacances des personnes les plus défavorisées ;
- votre structure a une activité économique ;
- le projet a pour objet de favoriser la création et **la pérennisation d'emplois durables**.

Nos services

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme ;
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie) ;
- Garantie d'emprunt bancaire.

🕒 Exemples de projets pouvant être financés :

- ➔ Financement d'investissements de redynamisation et d'aménagements d'un centre de vacances ;
- ➔ Financement d'aménagements dans les villages d'une association de tourisme social ;
- ➔ Renforcement du fonds de roulement de la structure pour faire face au développement d'une nouvelle activité ;

A noter : les apports financiers d'Yvelines Actives ne permettent pas de financer les investissements immobiliers.

Comment faire une demande de financement ?

Vous devez vous adresser à Yvelines actives par mail ou téléphone (*lien vers contact*) qui étudiera l'éligibilité de votre demande de financement, vous remettra un dossier à remplir puis procèdera à l'expertise de votre projet.

Nos solutions de financement solidaire

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	45 000 € de garantie	5 ans maximum	2% du montant garanti
APPORTS REMBOURSABLES				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	10 000 €	Entre 1 an et 1 an ½	Aucun
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	30 000 €	Entre 2 et 5 ans	Aucun
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	60 000 €	5 ans (7 ans dans certains cas)	2% par an
SIFA /FCP IE		1 500 000 €		
SUBVENTION				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	20 000 euros	/	/

Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficier de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...) ;
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier.

Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière de votre bilan ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers ;
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.